

LE PARC NATIONAL SUISSE ET L'INTERNATIONALISATION DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE

La Suisse moderne est née en 1848 avec la fondation de l'État fédéral qui succède à une forme lâche et plutôt archaïque de Confédération où les cantons totalement autonomes veillaient jalousement à leur souveraineté. Une fois la Suisse inventée, restait encore à fabriquer les Suisses ! En effet, il ne suffit pas d'avoir un État délimité et structuré pour que la population qui s'y trouve ait le sentiment de former une « nation », c'est-à-dire une communauté qui rassemble en un territoire la population qui y vit. Toute la seconde moitié du XIX^e siècle va s'activer à fabriquer l'identité helvétique, c'est-à-dire à renforcer un sentiment d'appartenance qui ne soit pas exclusivement local ou cantonal. Les Suisses doivent apprendre à se commuter sur une autre échelle, la dimension fédérale ou supracantonale, qui est aussi une ressource. Certes, ce processus a déjà commencé avant 1848. Le nationalisme appartient aux aspirations libérales et trouve ses racines dans « l'helvétisme » du XVIII^e siècle. Comme dans les autres pays d'Europe, la culture nationale a besoin d'une idéologie qui légitime en retour son existence, la représente par des textes, des métaphores, des stratagèmes figuratifs, des images, des paysages. La création relativement précoce à l'échelle européenne d'un parc national en 1914 ne peut guère se comprendre sans tenir compte de ce contexte¹.

L'idéologie nationale

De leur côté les historiens ont été largement mobilisés pour légitimer une origine, et conforter par le fait même une conception finaliste du temps : l'histoire sert à expliquer le présent. Toute l'écriture historique est focalisée par la Constitution de 1848, résultat d'une lente construction organique. Une telle conception, qui met en évidence l'œuvre des libéraux du XIX^e siècle – ceux qu'on appelle en Suisse les radicaux –, conserve un caractère idéologique marqué. Les idéologues radicaux se sont complu à idéaliser l'ancienne Suisse qui devient la « plus vieille démocratie du monde » ; l'État fédératif en serait l'épanouissement. Le mythe sera soigneusement reproduit ensuite. Les commentateurs insistent sur l'existence exceptionnelle (*historische Sonderexistenz*) du pays. Selon eux, ce n'est ni la race, ni la communauté de sang, pas plus que la langue, ni même l'histoire qui ont fondé l'État

¹ Pour l'histoire des parcs en Europe, voir Luigi Piccioni (a cura di), *Cento anni di parchi nazionali in Europa e in Italia*, Pisa : Edizioni ETS, 2011.

confédéral. Contrairement aux grandes puissances européennes, la Suisse serait née d'une « idée » politique, d'une pensée et d'une volonté. En effet, la Nature, la langue, le sang et la race sont des forces centrifuges pour les Suisses attirés par les communautés ethniques qui les avoisinent au Nord, au Sud et à l'Ouest. Ce qui constitue le lien social, c'est avant tout « la conviction de former un État meilleur à maints égards, d'être une nationalité au-dessus des simples affinités de sang et de langue ». Les historiens historisants qui dominent la tradition historiographique jusqu'au milieu du XX^e siècle ne manqueront pas de répéter que certains aspects de l'histoire suisse présentent le caractère d'un « *Sonderfall* » (un cas particulier). Cette expression canonique de la culture politique suisse n'est rien d'autre que la version laïque d'une autre conviction, très ancienne mais qui reste bien vivace, selon laquelle la Suisse est un pays élu de Dieu².

L'ancrage de l'idéologie nationale a néanmoins besoin de repères très concrets. Des lieux sont ainsi propices à condenser en un espace restreint tout ce qu'on attribue à l'existence de la nation. L'étroite symbiose entre la nature et l'histoire est incarnée par le site de la prairie du Rütli (Grütli en français) au bord du lac des Quatre-Cantons. C'est au milieu du XIX^e siècle que ce pré devient matériellement le lieu sacré où sont censés s'être déroulés les épisodes fondateurs de la nation. Au début des années 1860, en effet, transformé en bien national, il doit être aménagé pour ses nouvelles fonctions symboliques. Les experts paysagistes et architectes de l'École polytechnique fédérale sont mandatés pour remodeler un espace agricole dégradé par la pâture abusive et le sublimer en lieu de mémoire. Des plantations massives de conifères, des cheminements en zigzag, la construction d'une grotte avec des blocs de calcaire amenés par voie lacustre ainsi que l'édification de maisons en style vernaculaire et d'un embarcadère orné de géraniums créent le jardin-paysage de la nation suisse.

À Berne, le siège du gouvernement et du parlement, dénommé « Palais fédéral », a été construit en plusieurs étapes. Le complexe administratif que nous connaissons aujourd'hui est terminé à la fin du XIX^e siècle et a fait l'objet d'un programme iconographique patriotique, de telle manière que le bâtiment central est un vrai livre d'images. Pour décorer la grande salle du Parlement, on a choisi non pas une scène historique mais le haut lieu du Grütli. C'est un artiste genevois, Charles Giron, qui peint ce paysage mythique, soit un panorama de 12 mètres sur 6 représentant le « berceau » de l'histoire suisse.

² Voir François Walter, *Histoire de la Suisse, tome 4, La création de la Suisse moderne (1830-1930)*, Neuchâtel : Alphil, 2010, notamment les pages 71-80.

En outre le « vrai Suisse » ne peut être que montagnard. C'est donc toute l'histoire helvétique qui se trouve réinterprétée sous l'éclairage d'un imaginaire historique et topographique spécifique. Bergers et montagne deviennent des éléments constitutifs de l'identité helvétique, comme on le constate avec Heidi, l'héroïne des romans de Johanna Spyri (1880-1881). Face aux grands États nationaux, la Suisse trouve sa légitimité dans ses fonctions de mère des fleuves (*Helvetia mater fluviorum*) et de gardienne des cols au cœur de l'Europe. La protection de la nature et du paysage, une sensibilité typique du début du XX^e siècle, promeut l'image patriotique de la montagne menacée par les équipements ferroviaires et touristiques. La conscience politique suisse aime à s'exprimer par des références alpines. Rien d'étonnant à ce que l'œuvre de Ferdinand Hodler (1853-1918), lequel se profile comme une sorte de peintre officiel malgré une audace figurative souvent mal comprise de ses contemporains, s'organise autour des thèmes des Alpes et de l'histoire suisse.

La logique *Heimatschutz*

La mise en évidence des dangers encourus par l'environnement ne débouche pas encore sur une véritable attitude écologique au sens actuel du terme, mais plutôt sur le réveil d'une nostalgie de l'harmonie, d'ordre fondamentalement esthétique. L'attention nouvelle aux séquelles de la civilisation industrielle et urbaine entraîne, il est vrai, une mutation du rapport à la nature, dont les modalités peuvent prendre deux visages : le naturel est destiné soit à être utile, soit à passer pour modèle esthétique. C'est ici que s'insère le concept, particulièrement riche d'implications symboliques, de *Heimatschutz*, mot forgé par l'esthète allemand Ernst Rudorff dans les années 1880.

Lorsqu'en 1909 se déroule à Paris le premier congrès international pour la protection des paysages, Charles Beauquier, le président de la Société des paysages de France (fondée en 1901) organisatrice de la réunion, affirme ses connivences avec le *Heimatschutz*. Il explique que le mouvement allemand veut protéger non pas la nation (*Vaterland*) mais bien la petite patrie (*Heimat*), ce qu'il faudrait appeler en français la « matrice, si on voulait créer une expression nouvelle qui correspondît mieux aux sentiments tendres et affectueux que nous avons tous pour notre petite patrie »³. On nous explique aussi en ouverture que les affiliés allemands se proposent de sauvegarder « tout ce qui constitue le caractère national et particulier des provinces : le costume, les traditions, certaines plantes, certains animaux qui tendent à disparaître et dont on voudrait empêcher la disparition ». Dans un élan lyrique, un

³ Raoul de Clermont (e.a.) (Ed.), *Le 1^{er} Congrès International pour la protection des paysages (Paris, 17-20 octobre 1909)*, Paris, 1910, p. 12.

inspecteur des Eaux et Forêts définit même l'idéal patrimonial du beau paysage en France : « Au premier rang des éléments de beauté et de valeur artistique des paysages, il fallait placer les forêts qui tantôt avec les eaux des torrents, l'écume des cascades et les rochers sauvages, forment la parure délicate ou contribuent au décor grandiose de nos montagnes, tantôt associées aux rives gracieuses de nos fleuves ou aux bords paisibles de nos lacs composent les sites si harmonieux de nos plaines, tantôt empreintes par la seule majesté de leurs futaies d'un religieux mystère, semblent, dans cette diversité infiniment variée d'aspects, correspondre à tous les états tourmentés ou sereins, tristes ou enjoués, recueillis ou inspirés de la pensée humaine. »⁴ De son côté, le rapporteur allemand fait l'exégèse du mot *Heimatschutz*, qui exprime selon lui la « pieuse conservation de ces qualités d'origine, appropriées à chaque régime, afin que ce respect de l'image du pays développe et entretienne cet amour du clocher, base du sentiment patriotique ». Et d'ajouter : « Ce qu'il importe de sauvegarder avant tout, c'est l'image de la Patrie, riante ou sévère ; ses contours aimés doivent être respectés de tous », contre les extravagances du capitalisme et de l'américanisme⁵.

Dans ce type de réunion, on traite abondamment de la protection des sites et l'on compare les premières législations qui, dans chacun des pays, s'attaquent à la publicité, perçue comme signe de la société de consommation, par la réglementation de son affichage (en Prusse et en Grande-Bretagne en 1907 ; en France et en Belgique en 1909). Ce mode de fonctionnement relaie et prolonge le réflexe plus ancien de protection du patrimoine artistique et architectural. La sensibilisation au monument historique s'est affirmée au temps de la Révolution française lorsque les plus clairvoyants s'élèvent contre le vandalisme destructeur qui s'attaque aux symboles de la royauté déchue. Il en sortira une série de mesures qui visent à protéger le patrimoine artistique et historique. C'est ainsi que la notion de monument historique remonte à 1790 (Quatremère de Quincy, Lenoir etc.). La Commission des monuments historiques en France date de 1834. Plus tard viendront les lois fondatrices de la politique patrimoniale : en France celle du 30 mars 1887; en Italie, la loi du 20 juin 1909.

Ce qui caractérise le XIX^e siècle, c'est une première extension de cette logique patrimoniale qui tend à englober aussi les objets de la nature. Le choix des objets à reformater pour inventer le patrimoine ne va pas de soi. A quelle échelle faut-il agir ? Le monument doit-il être circonscrit dans l'espace ou avoir un périmètre variable? Peut-on concilier les valeurs culturelles et naturelles? Même si le polygraphe et grand voyageur Alexander von Humboldt a parlé de « monument naturel » (*Naturdenkmal*) déjà en 1814, même si ponctuellement on a protégé des formations rocheuses et des curiosités naturelles au mitan du siècle, ce n'est véritablement qu'à son tournant vers 1900 que la constitution de paysages reliquaires et la muséification du paysage deviennent des pratiques sociales et des enjeux nationaux.

⁴ *Ibid.*, p. 109.

⁵ *Ibid.*, p. 43.

La contemplation esthétique demeure centrale dans le rapport à la nature de la Belle Époque. En Suisse, Marguerite Burnat-Provins, poète et peintre, est l'initiatrice du *Heimatschutz*. Il s'est fait connaître par une série d'articles de journaux publiés en mars 1905 sous un titre choc : « Les cancers ». À la une d'un quotidien, elle s'effraie de la contagion qui menace nos paysages : « Pourquoi cette insulte aux beautés éternelles de la montagne ? pourquoi ce soufflet à une nature si noble dont le rôle exhaustif semblait être de charmer ? » Il ne suffit donc plus d'inventer et de s'initier à un mode contemplatif de perception mais bien de lutter pour sauvegarder les objets mêmes de l'émotion. On passe de la contemplation à l'action protectrice : « Les arbres tombent, écrit-elle, les torrents endigués servent à toutes les besognes, les blessures au flanc des monts s'élargissent. Sur les terrains impitoyablement nivelés s'élèvent, en grappes pustuleuses, des bâtiments informes, l'horreur s'étend où la grâce régnait. » Suite aux multiples réactions d'encouragement que suscite son premier article, M. Burnat-Provins propose le 29 mars 1905 de lancer « une vaste et fraternelle association contre le vandalisme » qu'elle baptise « Ligue pour la beauté ». Plus tard, elle expliquera qu'il s'agissait pour elle de réagir à la « prostitution » du paysage, car l'émotion face aux valeurs esthétiques incarnées par un paysage est une nécessité vitale⁶.

L'initiative recueille un succès immédiat et déjà en juillet 1905 se constitue une association sur base large, recrutant dans toutes les parties de la Suisse. C'est le *Schweizerische Vereinigung für Heimatschutz* variante suisse du *Bund Deutscher Heimatschutz* fondée à Dresde en 1904. En français on parle de « Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque », le terme *Heimatschutz* étant décidément intraduisible. La Suisse, se désolent les militants de la première heure, est en train de devenir banale alors qu'elle était pittoresque. La banalité, c'est « ce qu'on voit partout, ce qui ressemble à tout ». À ses débuts, la Ligue s'est mobilisée contre le projet de chemin de fer au Cervin. Il était question, en 1907, d'accrocher une ligne à crémaillère sur l'arête Nord-Est pour accéder au sommet par un funiculaire souterrain creusé à l'intérieur de la célèbre pyramide. L'association s'est également illustrée par ses dénonciations continues de « l'américanisme » dont la prolifération des affiches et de la réclame est, selon elle, l'expression⁷.

La composante environnementale de l'idéologie *Heimatschutz*

En Suisse comme ailleurs en Europe, de nombreuses sociétés savantes se sont préoccupées de la sauvegarde du patrimoine. Les objets protégés illustrent au mieux l'adéquation perçue entre patrie et paysage. C'est pourquoi on s'émeut de la disparition des vieux arbres centenaires, témoins d'événements historiques passés. Les progrès de la glaciologie donnent un caractère fascinant aux blocs erratiques, ces morceaux de granit ou de gneiss qui parsèment les

⁶ Voir *Gazette de Lausanne* du 17 mars et du 29 mars 1905.

⁷ François Walter, *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18^e siècle à nos jours*, Genève, Ed. Zoé, 1990, p. 114-132.

paysages de plaine et dont on comprend dès les années 1840 qu'ils sont les témoins de l'avance quaternaire des glaciers. En 1867, la Commission géologique suisse a même lancé un « Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques » parce qu'ils sont des témoins des bouleversements historiques de notre paysage national. Des centaines d'entre eux sont répertoriés, cartographiés afin qu'ils ne tombent pas sous les pics des exploitants de carrières et de matériaux de construction. Des mécènes rachètent les blocs pour les offrir à des sociétés scientifiques. Mais le mouvement touche aussi les plantes, dont les fragiles fleurs alpines qui semblent incarner au mieux la quintessence de l'Helvétie, petite nation dans un environnement hostile de grands pays qui affirment leurs visées impériales. L'edelweiss, par exemple, à connotation fortement symbolique sera protégée à partir de 1878.

L'extension du concept de monument, primitivement étroitement circonscrit, à un espace environnemental plus étendu s'opère d'abord dans le contexte germanique⁸. C'est au début du XX^e siècle que la notion trouve une vraie postérité. A juste titre, le petit livre du botaniste Hugo Conwentz (1855-1922), sans cesse réédité après sa première parution en 1904, a acquis, *a posteriori*, un rôle fondateur. Au départ, il s'agissait d'un mémoire destiné à sensibiliser le ministre en charge des affaires intellectuelles, scolaires et médicales à la problématique conservacionniste. Ce volume est devenu ensuite la référence pour les tenants de la protection de la nature. L'auteur y exprime sa conviction que quelque chose doit être entrepris sans délais pour empêcher une destruction complète de la nature en son état originel⁹. De même que l'on est habitué à considérer une pierre dressée ou un tumulus comme un monument historique, il nous faut désormais admettre que le bloc erratique et la formation montagnaise constituent également des monuments de la Nature. Plus encore. Un paysage naturel dans son ensemble avec ses formes, ses cours d'eau, ses lacs, ses communautés de plantes et d'animaux, au même titre que des espèces rares de la flore ou de la faune originelles, peuvent prétendre au rang de monument naturel.

Les dangers qui menacent les monuments naturels sont de plusieurs ordres. L'auteur évoque les enlaidissements du tourisme, l'abus de la réclame, la cueillette (qui est en train de faire disparaître certaines espèces végétales et animales). L'Italie, pourtant vieux pays de civilisation, se distinguerait selon lui comme étant une nation particulièrement prédatrice – un topos qui a une longue carrière devant lui au XX^e siècle – : la chasse y remplacerait la gymnastique et la destruction des oiseaux chanteurs y serait devenue un sport. Conwentz dresse ensuite la liste des plantes et animaux particulièrement menacés, dénonce la guerre d'extermination menée contre certaines espèces. Il stigmatise les travaux d'assèchement des marais, les drainages, l'abaissement du niveau des nappes phréatiques, la mise en culture

⁸ Pour une mise en perspective large, lire Francois Walter, *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Paris : éditions de l'EHESS, 2004. Nous reprenons dans cet article certains des éléments déjà développés dans ce livre.

⁹ Hugo Conwentz, *Die Gefährdung der Naturdenkmäler und Vorschläge zu ihrer Erhaltung. Denkschrift, dem Herrn Minister der geistlichen, Unterrichts- und Medizinal-Angelegenheiten überreicht*, Berlin, 1904, p. VII. Ce livre est traduit et adapté en anglais en 1909.

outrancière, l'extirpation des haies, la surexploitation des matériaux de construction. Il signale combien les forêts paient un lourd tribut à l'exploitation sans retenue. On remplace la forêt d'origine par des essences étrangères plus rentables au détriment de l'aspect global du paysage et des équilibres floristiques et faunistiques. Mais l'auteur dénonce aussi les atteintes au paysage que génèrent les activités industrielles. Les gaz nocifs détruisent les forêts, surtout les conifères dont on a déjà observé la dégradation dans le Harz au milieu du XVIII^e siècle. Les eaux de surface sont souillées, parfois colorées comme aux alentours de Dresde où les eaux sont rouges durant l'été à cause du déversement de boues zinguées.

Après ce sombre tableau de l'état de ce qu'il considère comme le patrimoine naturel, Conwentz énumère une série de propositions concrètes. La protection doit s'opérer sur trois fronts : d'abord inventorier et cartographier les monuments naturels, ensuite prendre les mesures pour les mettre à l'abri sur le terrain, enfin les faire connaître. Il est vrai que Conwentz a déjà pratiqué l'inventaire des arbres et ensembles végétaux du royaume de Prusse¹⁰. Il fait encore allusion à la cartographie des habitats d'oiseaux en Suisse, des chutes d'eau et des rapides en Suède, des arbres particulièrement remarquables en Prusse ou des stries glaciaires en Suède et Finlande. En ce qui concerne la deuxième étape, celle de la mise à l'abri, il s'agit de résoudre d'emblée le problème de la propriété des objets dignes de protection et d'assurer concrètement sur le terrain le marquage de l'objet (un nom, un signe distinctif, une manière de le délimiter qui s'intègre dans le paysage naturel). Enfin, la prise de conscience de la valeur de ce patrimoine est un garant de sa survie. Conwentz attache une importance primordiale au développement de l'enseignement de la *Heimatkunde*, mot difficilement traduisible qui correspond à une connaissance du milieu local. A l'instar de la Prusse où les autorités scolaires ont attaché une grande importance à la diffusion dans les écoles de tableaux muraux pour l'enseignement de la préhistoire, il serait souhaitable que l'on édite des tableaux de paysages exceptionnels, de formes de relief, d'espèces animales et végétales, soit autant de représentations qui ne sont rien d'autre que des composantes du visage de la patrie¹¹. Mais l'auteur est attentif aux nombreuses initiatives locales ponctuelles qui visent à sauvegarder des fragments de paysage ou des sites célèbres. Il mentionne de nombreux exemples en Allemagne, en Autriche, en Russie, au Danemark, en Italie, en Belgique, en Norvège et au Royaume-Uni sans oublier le cas de la prairie du Rütli en Suisse, rachetée à l'initiative de la jeunesse au milieu du XIX^e siècle et artialisée en paysage sacré, berceau de l'histoire helvétique¹².

De manière très concrète, Conwentz se préoccupe essentiellement de la sauvegarde des forêts. Il souhaite des études d'impact lors de projets d'installations industrielles

¹⁰ Hugo Conwentz, *Forstbotanisches Merkbuch. Nachweis der beachtenswerten und zu schützenden urwüchsigen Sträucher, Bäume und Bestände im Königreich Preußen*, Berlin, 1900.

¹¹ „Mit Bildern über die Naturdenkmäler der Heimat“. Il s'agit de la „engeren und weiteren Heimat“ soit les deux échelles du patriotisme allemand. Cf. Hugo Conwentz, *Die Gefährdung...op.cit.*, p. 127-128.

¹² Voir François Walter, *Les figures paysagères...op.cit.*, p. 340-341.

(carrières, scieries, mines) ou d'équipements (chemins) dans les forêts. De tels aménagements doivent être menés de manière à ce que « la beauté du paysage soit le moins possible endommagée »¹³. Le maintien des marais dans leur état sauvage figure également au rang des préoccupations majeures. Notre homme connaît parfaitement l'environnement de l'Allemagne du Nord et des pays scandinaves : pour lui c'est ce type de paysage qui incarne la vraie nature. Par ailleurs, il souhaite que les instances chargées de superviser les projets de colonisation en Prusse soient plus attentives à préserver les monuments naturels et à empêcher l'uniformisation complète des paysages lors des travaux de mise en valeur.

La conclusion est explicite et inscrit la démarche dans un contexte politique et patriotique. Pour l'auteur, il s'agit localement de protéger le territoire de la petite patrie mais plus largement aussi celui de la patrie allemande dans son ensemble. Protéger les monuments naturels constitue une œuvre d'intérêt national dont le but est, selon lui, de faire grandir la joie et l'amour pour le sol de la patrie.¹⁴ Nous voici au cœur de l'homologie essentielle entre patrie et patrimoine.

Hugo Conwentz, auteur du manuel de la conservation en 1904, est chargé de l'organisation en 1906 d'un office étatique pour la protection des monuments naturels (*Staatliche Stelle für Naturdenkmalpflege in Preussen*). L'institution s'installe d'abord à Danzig en 1909 puis à Berlin en 1911. L'échec d'un projet de loi au Parlement de Prusse en 1912 réduit toutefois l'activité de l'office à la recherche et à la consultation. Conwentz multiplie les voyages d'études, participe aux grands congrès internationaux et prononce de nombreuses conférences en faisant bénéficier le thème de la nature de l'attrait populaire que suscite la nouvelle technique de la projection lumineuse.

La mobilisation idéologique du paysage comme patrimoine correspond en quelque sorte à un détournement de ces idées et à un changement d'échelle de leur champ d'application. Très rapidement en effet, avant la Première Guerre mondiale, le dossier est investi par des propagateurs foncièrement antimodernistes et nationalistes¹⁵. Les positions trop rationnelles de Conwentz sont débordées par la démagogie des nouvelles associations à recrutement large où se manifeste désormais l'action en faveur de la protection (notamment le *Bund für Naturschutz* dont il sera question plus loin). On reproche à l'office prussien une vision trop parcellaire de la protection, une conception qui ne s'intéresse qu'à des objets délimités alors que la dégradation du paysage travaille de son côté à l'échelle globale¹⁶. On

¹³ Hugo Conwentz, *Die Gefährdung...op.cit.*, p. 146.

¹⁴ *Ibid.*, p. 207. Conwentz distingue toujours « Heimatliebe und Vaterlandsliebe » qui sont « die schönsten Züge des Volkscharakters ».

¹⁵ Michael Wettengel, « Staat und Naturschutz 1906-1945: zur Geschichte der Staatlichen Stelle für Naturdenkmalpflege in Preußen und der Reichsstelle für Naturschutz », in *Historische Zeitschrift*, Bd. 257, 1993, p. 372 ss.

¹⁶ On peut se demander si cette évolution n'est pas une spécificité du monde germanique dans la mesure où, en France par exemple, la législation conserve beaucoup plus longuement une vision ponctuelle du paysage. Depuis la loi de 1913 et encore dans la loi de 1943, le paysage est le périmètre qui entoure un monument classé. Ce n'est qu'avec la loi montagne de 1985 puis avec la loi paysage de 1993 que s'impose une vision plus globale. Voir Hervé Groud, « Le paysage et le droit », in *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 105-106, p. 89-114.

veut opposer à cette vision parcellaire du coup par coup une conception muséographique du paysage allemand dans son ensemble en intégrant l'ensemble des formes de vie et des coutumes des habitants de cet espace menacé. Certains vont jusqu'à associer à la protection de la nature, la défense de la race, un « combat pour la force vitale de la nation » (Hermann Löns en 1906), ce à quoi fait écho le regret du théoricien suisse Georges de Montenach en 1910 de ne pouvoir constituer « des réserves territoriales où seraient cultivées et sauvegardées, comme de splendides fleurs alpestres, les antiques qualités de notre race »¹⁷.

La conservation globale *in situ* s'est développée d'abord en Suède à l'initiative de l'ethnographe et philologue Artur Hazelius (1833-1901). Dès 1870, il a collectionné systématiquement les objets ethnographiques puis a ouvert ses collections au public (le *Nordiska Museet* dès 1880). Le patrimoine doit servir, selon ses propres termes, à stimuler « les sentiments patriotiques du visiteur »¹⁸. En développant la scénographie, il étend son concept, ce qui appelle l'utilisation de bâtiments et tout naturellement le plein air. Le savant suédois installe son musée sur la hauteur de Skansen (la Redoute, du nom d'un ouvrage fortifié qui s'y trouvait) dans le parc royal de Djurgården à Stockholm. Dans ce parc que Hazelius qualifie de « folklorique et culturel », à vrai dire le premier musée en plein air du monde, les visiteurs de 1891 visitent seulement une maison ramenée de Dalécarlie. Peu à peu, Hazelius agrandi le domaine (aujourd'hui 300'000 m²) pour en faire un « musée vivant »¹⁹. Non seulement y sont reconstruits des bâtiments représentatifs de l'architecture vernaculaire des diverses régions de la Suède mais, surtout, on y plante des habitants authentiques avec leurs costumes dits traditionnels vaquant à leurs occupations tout aussi traditionnelles, selon l'image que l'on s'en fait du moins, et qui exécutent pour les visiteurs des danses et des chansons « nationales ». L'environnement aussi est reconstitué avec sa végétation et sa faune spécifiques. Là où ne poussaient que parcimonieusement des pins, il fallut de gros travaux pour amener de la terre végétale et transplanter des milliers d'arbres en respectant un zonage géographique : le campement lapon est au nord du Skansen et la ferme scanienne au sud. Plus tard, les responsables du musée s'efforceront de délimiter les zones de végétation, de la boulaie arctique à la hêtraie plus méridionale²⁰.

¹⁷ Löns est cité par M. Wettengel, *op.cit.*, p. 373 et Montenach par F. Walter, *Les Suisses et l'environnement...op.cit.*, p. 136. Voir Georges de Montenach, « Un musée vivant : le parc national suisse », in *La Liberté* du 23 mars 1910. Cette idée de protéger la race alpine a été reprise sur le mode satirique dans le *Nebelspalter* (voir F. Walter, *op. cit.*, p. 136) mais aussi de manière parodique à l'occasion d'une farce du 1 avril par le quotidien *Der Bund*. Cette anecdote est citée par Patrick Kupper, *Wildnis schaffen: Eine transnationale Geschichte des Schweizerischen Nationalparks*, Bern: Haupt, 2012, p. 57.

¹⁸ Marc Maure, « Nation, paysan et musée. La naissance des musées d'ethnographie dans les pays scandinaves (1870-1904) », in *Terrain* 20, mars 1993, p. 147-157.

¹⁹ Rien à voir dans ce cas avec les exhibitions ethniques commerciales, les « zoos humains », à la mode dès la seconde moitié du XIX^e siècle et jusque dans les années 1930 où l'on expose des ressortissants des colonies d'Afrique arrachés à leur terre ancestrale et contraints à jouer les figurants dans les « villages nègres » des expositions universelles ou des jardins d'acclimatation. Voir sur ce thème Nicolas Bancel (e.a.) (sous la dir. de), *Zoos humains XIX^e et XX^e siècles, de la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris : La Découverte, 2002.

²⁰ Karin Blent (e.a.), *Skansen*, Uppsala : Ord & Form AB, 2002. Au Danemark, en s'inspirant du modèle de Hazelius, Bernhard Olsen (1836-1922) œuvre à la réalisation du *Frilandsmuseet*, ouvert en 1901 près

Du Heimatschutz au Naturschutz

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la concrétisation de la conviction qu'il est temps de sauvegarder ce qui peut l'être de la « fureur de destruction qui s'est emparée du monde moderne »²¹ obéit à une logique muséographique. C'est le même climat esthétisant et chargé d'idéologie nationaliste qui préside à la création des associations de protection de la nature dont le Parc national sera la grande réalisation. Il convient à mon sens de distinguer les préoccupations patrimoniales qui contaminent les sociétés savantes intéressées par les curiosités naturelles et l'instrumentalisation de la sociabilité au service d'une grande idée par quelques figures singulières du monde scientifique suisse. Par ailleurs, on assiste à la fin du XIX^e siècle et au début du suivant à une intense circulation de modèles et d'idées. Ces croisements vont donner très vite une dimension transnationale à la protection de la Nature.

Commençons par rappeler le prestige du modèle étatsunien et des références à la philosophie naturelle romantique du retour à la nature, illustrée par Ralph Waldo Emerson et Henry David Thoreau déjà durant la première moitié du XIX^e siècle. C'est aux États-Unis que sont créées la réserve de la vallée de Yosemite en 1864 et, en 1872, l'immense réserve naturelle du Yellowstone. Ces réalisations ont connu une médiatisation exceptionnelle. Elles sont nommément évoquées en Europe germanophone, à la suite notamment de Conwentz. Et pourtant la situation européenne est très différente. Aux États-Unis, la nature est associée inévitablement à des espaces sauvages et vierges, ce qu'on désigne sous le nom de *wilderness*. En revanche, en Europe, la nature peut difficilement être séparée des aspects esthétiques, culturels, éthiques et patriotiques mobilisés pour différencier les nations.

En Suisse même, ce ne sont évidemment pas les images mythiques des geysers, des arches naturelles, des canyons et des immenses forêts qui vont suffire à susciter des pratiques protectrices. Mais les images sont sans doute importantes et se mêlent à une conjoncture particulière dont les acteurs sont multiples : administrations locales, autorités fédérales, groupes de pression, associations savantes et, bien sûr, quelques personnalités qui savent au bon moment orienter l'opinion et proposer des solutions.

de Copenhague et inspire une création analogue à Arnhem aux Pays-Bas (1912). En Norvège, le premier musée de ce type remonte à 1894 : c'est le *Norsk Folkemuseum* de la presqu'île de Bygdøy à l'ouest d'Oslo. Anders Sandvig (1862-1950) s'est fait le promoteur du musée de Maihaugen à Lillehammer (dès 1894), la Norvège devenant bientôt le pays où le phénomène du musée de plein air connaît un développement plus marqué qu'ailleurs, ce qui est probablement dû à l'importance particulière de la culture paysanne dans la conscience nationale.

²¹ Ce sont les termes d'un député au Parlement helvétique (*Amtliches Stenographisches Bulletin der Schweizerischen Bundesversammlung*, 24 (1914), p. 161).

Ainsi en avril 1905, la municipalité de Monthey (Valais) apprend que le bloc granitique dit Pierre-des-Marmettes est destiné à la pioche d'un graniteur. Les autorités communales s'en émeuvent et interpellent la toute récente Ligue pour la beauté. Par la plume de M. Burnat-Provins, l'organisation lance « un pressant appel au monde savant pour qu'il appuie la requête des Valaisans qui défendent la pierre vénérable dont ils ont compris la beauté ». Parallèlement, la commune de Monthey demande à la Confédération d'intervenir. Fort embarrassé, le Département de l'Intérieur, qui ne dispose pas des infrastructures nécessaires à une politique de protection de la nature, s'adresse à la Société helvétique des sciences naturelles (SHSN)²². Finalement le bloc erratique pourra être sauvé, le coût de son expropriation étant assumé par la commune, le canton, la Confédération et les contributions de la grande société scientifique.

La SHSN, forte de l'expérience, décide alors en 1906 de créer une Commission pour la protection de la nature (*Schweizerische Naturschutzkommission* SNK). L'objectif est sûrement aussi d'essayer à terme d'institutionnaliser la protection, de pallier aux déficiences constatées au niveau des administrations publiques et pourquoi pas d'obtenir la création d'un office semblable à celui que dirige Conwentz en Prusse. La Commission est composée de scientifiques (géologues, botanistes, zoologues, préhistoriens, ingénieurs forestiers et géographes). Elle se voue officiellement à la protection des monuments naturels, de « ce qui existe encore de la faune, de la flore, des blocs erratiques et des documents préhistoriques qui nous ont été légués au travers des âges et qui font partie du patrimoine esthétique et intellectuel de tous ceux qui aiment leur pays »²³. Pour la Commission, la nature est, en quelque sorte, une pure curiosité scientifique. La disparition des espaces sauvages est considérée comme inéluctable, compte tenu du progrès. Celui-ci, pas plus que le schéma général de l'évolution économique, n'est en aucun cas remis en cause. Simplement, on perçoit mieux l'antagonisme entre beauté du paysage et aménagement technique. Le premier président de la Commission est Paul Sarasin (1856-1929). Ce Bâlois a fait des études de médecine et de zoologie. Bon exemple de scientifique dilettante – il n'exercera jamais de fonction universitaire –, ce Bâlois fit plusieurs voyages à Ceylan et aux Célèbes. Il publia de nombreux volumes sur ses expéditions, ce qui l'introduisit dans les milieux ethnographiques et naturalistes allemands.

²² En allemand Schweizerische Naturforschende Gesellschaft (SNG).

²³ *Journal forestier suisse*, janvier 1910, p. 14-16. Voir aussi ce que le forestier suisse R. Glutz écrit en 1905 lorsqu'il se demande « wo ist die ursprüngliche Natur überhaupt noch zu finden » (p. 7) et encourage tous les amis de la Nature de s'intéresser « an unsern Naturdenkmälern und ihrer Erhaltung » (p. 38). (R. Glutz, *Ueber Natur-Denkmäler, ihre Gefährdung und Erhaltung*, Solothurn, 1905). Remarquez la parenté du titre de Glutz avec celui de Conwentz.

C'est dans le cadre de la *Naturschutzkommission* que la première proposition d'un parc naturel est faite en 1906 par le professeur de botanique à l'École polytechnique fédérale de Zurich, Carl Schröter, lui-même membre de la Commission. Mais l'idée est dans l'air puisque les milieux forestiers en parlent également, comme par exemple le forestier Robert Glutz qui prône la réalisation de réserves forestières (*Urwald-Reservationen*) en 1905.

En 1907, la Commission s'est d'abord intéressée au site de l'Ile-Saint-Pierre pour très vite constater qu'il s'agit d'un *Kulturlandschaft* (espace anthropisé) et pas d'un espace naturel suffisamment riche en biodiversité. La Société de physique et d'histoire naturelle de Genève intervient auprès du Conseil fédéral pour qu'on crée des « réserves géographiques » au lieu de donner suite au projet du Cervin. La requête mentionne expressément « ce qui a été fait aux États-Unis d'Amérique ». La polémique sur le projet de chemin de fer au Cervin offre un contexte médiatique favorable. Le juriste Hermann Christ, passionné de botanique et membre de la Commission écrit dans un quotidien bâlois : « Es ist höchste Zeit, die letzte Stunde. Eilen wir, wenigstens vorher nötige Schritte zu tun, ehe der Materhorn-Vandalismus perfekt wird »²⁴. Le Conseil fédéral a transmis la demande genevoise à la Société helvétique des Sciences naturelles qui répond au mois d'août 1907 qu'une Commission ad hoc étudie déjà des variantes pour constituer une réserve.

L'année suivante, en 1908, la Commission visite les Grisons avec le botaniste Steivan Brunies (futur secrétaire de la Ligue) qui attire l'attention sur les avantages du Val Cluozza, espace quasiment intact. Grâce à une intense activité de lobbysme, la SNK reçoit une sorte de mandat officieux de la Confédération pour aller de l'avant. C'est une sous-commission dirigée par Sarasin avec son cousin Fritz (alors président de la SHSN), Carl Schröter et le zoologue Friedrich Zschokke, tous des Bâlois, par ailleurs membres du CAS (Club alpin suisse), qui vont mener le projet. L'un des coups de génie du groupe est d'avoir créé parallèlement, comme en prolongement de son action, une structure de *fundraising* populaire. En 1909 en effet, la SHSN organise la Ligue suisse pour la protection de la nature (*Schweizerischer Bund für Naturschutz*)²⁵ dont Paul Sarasin est encore le premier président. La cotisation à 1 franc par année est accessible à un large public désireux de contribuer à protéger ce qu'on lui présente comme la « *Urnatur* », soit la nature originelle de la patrie. La Ligue comptera déjà 20'000 membres en 1912.

C'est donc dans les Alpes, en Basse-Engadine (Grisons) dans le val Cluozza que le parc va être finalement créé en 1914. La demande formelle de subvention fédérale est déposée

²⁴ Cité par Patrick Kupper, *op. cit.*, p. 68. L'article est paru dans les *Basler Nachrichten* le 8 mai 1908.

²⁵ Connue aujourd'hui sous le nom de Pro Natura, appellation adoptée en 1997.

en 1911. L'appui de la Confédération est acquis après l'acceptation par le Parlement d'un arrêté fédéral, symboliquement entré en vigueur le 1 août 1914, date de la fête nationale. Remarquons surtout que le hasard du calendrier a fait prendre les décisions avant le début de la guerre. S'il en avait été autrement, nul doute que la création aurait été différée. L'article 1 précise : « Il est créé un parc national suisse sur le territoire délimité par contrat et qui appartient à la commune de Zerneus. L'ensemble des animaux et des plantes compris dans ce territoire *sera abandonné entièrement à son développement naturel* et soustrait d'une manière absolue à toute influence humaine qui s'exercerait en dehors du but poursuivi par la création du parc. Le parc national sera l'objet d'observations scientifiques. »²⁶ Déjà en 1914, la Société suisse des Sciences naturelles peut s'enorgueillir d'avoir obtenu un « *nationales Naturheiligtum* » (un sanctuaire national)²⁷.

La dimension transnationale

Les adversaires de l'institution ne manquent pas de signaler les risques de voir se développer, en l'abandonnant ainsi à la nature, un foyer de prolifération d'insectes parasites et d'animaux sauvages dangereux pour le reste du territoire. À cette crainte d'un retour à l'ensauvagement, les partisans du parc rétorquent que le jeu des équilibres naturels empêchera une telle évolution. Les idées proches de notre conception de l'écosystème progressent donc. Mais c'est surtout la nécessité de protéger la nature de la « fureur de destruction qui s'est emparée du monde moderne », selon les termes du rapporteur francophone de la Commission du Conseil national en 1914, qui emporte l'adhésion des députés. D'autres opposants plus prosaïquement n'ont pas manqué de remarquer qu'en situant le parc en région frontière, on offrait une belle occasion aux braconniers italiens !

La circulation des modèles

Ce qui est surprenant, c'est d'abord que la localisation du parc le met dans une région alpine sans doute mais qui ne comporte ni sommets remarquables, ni paysage particulièrement grandioses, ni curiosités naturelles exceptionnelles, ni glaciers, ni cascades. On se trouve donc à l'opposé du spectaculaire sur lequel repose la protection à l'américaine. Dans une démarche comparative classique, il faut bien constater que le parc étatsunien et le parc suisse sont des

²⁶ Voir le Message du Conseil fédéral dans *Feuille fédérale suisse*, n° 51, 18 décembre 1912, p. 445-455. Je laisse de côté ici tout le problème concret du financement et du bail de longue durée conclu avec la commune propriétaire du val Cluozza.

²⁷ Cité par Patrick Kupper, *op.cit.*, p. 75.

modèles antinomiques même si durant cette phase de gestation, il a toujours été fait référence aux réalisations nord-américaines.

La taille d'abord n'a rien de comparable : 170 km² ici contre 3300 mille carrés au Yellowstone ! Les parcs américains bénéficient d'une protection étatique alors que le parc suisse est subventionné par l'État mais reste une initiative privée. Aux États-Unis, les espaces protégés sont perçus comme de grands jardins ou des aires de loisirs (on se baigne dans les geysers) alors qu'en Suisse on s'en tient à une protection stricte et à un accès très réglementé, cela avec un objectif scientifique (procurer aux naturalistes un terrain de recherche). D'un côté, on a voulu protéger les derniers vestiges de la nature vierge menacée par la civilisation, de l'autre, en Engadine, on a cherché à créer des conditions permettant la reproduction de la vie sauvage « comme avant l'apparition de l'homme » selon la formule éloquente utilisée par Paul Sarasin²⁸. Dans sa remarquable étude sur l'histoire du parc suisse, Patrick Kupper a analysé les modes de transfert des modèles²⁹. Il constate qu'au tournant du XX^e siècle, l'idée que le premier parc national a été réalisé aux États-Unis est déjà très répandue et il y voit la production d'un véritable mythe. En Suisse même, on a longtemps parlé de « réserve » – en allemand *Reservation*. Mais l'expression de « parc national » semble s'imposer vers 1910 probablement, estime Kupper, parce que l'expression américaine paraît plus séduisante mais aussi, ce que documentent les textes, parce que le terme allemand de *Reservation* qui renvoie à la nature sauvage est difficilement transposable en français ou en italien. En Allemagne, où l'antiaméricanisme semble relativement répandu, on évite absolument l'expression de « parc national » pour s'en tenir au traditionnel « *Naturschutzpark* » (parc naturel protégé). La Suède présente aussi un cas intéressant³⁰. Les premiers parcs « nationaux » datent de 1909 : le parc Abisko s'étend dans le Nord de la Suède sur 7'700 ha alors que le parc Ängsö proche de Stockholm ne compte que 168 ha. Les bases légales sont ambivalentes puisque la loi sur la protection des monuments naturels est clairement restrictive et patrimoniale alors que la loi sur les parcs nationaux reprend plutôt le concept de parc récréatif public sur le mode étatsunien. D'une manière générale, en Europe, on va désormais utiliser le vocable de « Parc national » alors même que la référence est le parc suisse qui est plutôt une réserve intégrale,

²⁸ Cité par François Walter, *Les Suisses...op.cit.*, p. 122. Le texte original dit « Wie sie die Alpen vor der Ankunft des Menschen belebte und zierte ». Voir aussi le texte d'un protagoniste de la création comme Carl Schrötter, « Der schweizerische Nationalpark im Unterengadin », in *Die Naturwissenschaften*, 6, 52 (1918), p. 761-765.

²⁹ Patrick Kupper, *Wildnis schaffen... op.cit.*

³⁰ Tom Mels, *Wild Landscapes : The Cultural Nature of Swedish National Parks*, Lund : Lund University Press, 1999.

autrement dit un anti-modèle américain³¹. Pour l'historien c'est un bel exemple de circulation de modèles ainsi que de phénomènes d'appropriation de références et de concepts dans des contextes différents en fonction d'usages sociaux très différenciés.

L'ouverture à la protection mondiale

Une autre dimension, très spécifique celle-ci, doit être mise en évidence. Il s'agit de l'ouverture à la protection planétaire de la nature. Elle a germé dans les grands congrès internationaux qui réunissent à la fin du XIX^e siècle les scientifiques des différentes disciplines. Lors du 1^{er} congrès international des ornithologues en 1884 il semble évident que la protection des oiseaux ne peut progresser que par des solutions internationales où les différents États coopèrent. L'internationalisation des questions environnementales doit beaucoup à la personnalité de Paul Sarasin. Lors de ses voyages en Asie, Sarasin s'est convaincu des risques que faisait courir à l'environnement l'exploitation forcée des ressources dans les pays coloniaux. C'est dans le cadre des grands congrès internationaux de zoologie, en particulier le troisième à Graz en 1910, qu'il a exprimé ses préoccupations en suggérant « d'étendre la protection de la nature sur la terre entière, du pôle nord au pôle sud, sur la terre ferme aussi bien que sur la mer »³². Ses collègues lui confie alors la tâche de créer une Commission mondiale pour la protection de la nature en lui demandant d'entreprendre les démarches « par l'entremise du Conseil fédéral suisse ». Le recours à un pays neutre est tout à fait usuel dans le contexte de montée en puissance des rivalités impérialistes. La Suisse n'ayant pas de possessions coloniales paraît tout indiquée pour arbitrer d'éventuels conflits. Par ailleurs, ce type d'intervention correspond assez bien aux intérêts politiques du petit pays que la neutralité maintient en dehors des grands débats internationaux mais qui aspire à une place dans le concert des nations. A défaut de puissance politique, la petite Suisse se manifeste par l'étendue de son réseau économique mais aussi par des ambitions diplomatiques. La protection de la Nature n'est qu'un domaine parmi d'autres. C'est donc à Berne, en novembre 1913, que la première Conférence internationale pour la protection de la nature va jeter les bases d'une action à l'échelle du globe. Les hécatombes de cétacés et de phoques, les menaces dont la faune des régions arctiques et antarctiques est la victime préoccupent au premier chef les délégués des dix-sept nations représentés à Berne (dont la

³¹ Voir l'analyse comparative de H. M. Hall, « European Reservations for the Protection of Natural Conditions », in *Journal of Forestry*, XXVII, N° 6, October 1929, notamment p. 669 où il est question d'un « strong contrast to our national parks » (en parlant du parc suisse).

³² Ce sont les termes qu'il utilise dans son « Exposé introductif » lors de l'ouverture de la Conférence de Berne en 1913. Voir Recueil des *Procès-verbaux de la Conférence internationale pour la protection de la Nature, Berne 7-19 novembre 1913*, Berne, 1914, p. 23.

France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, l'Autriche-Hongrie). Les délégués s'inquiètent de la diminution des animaux à fourrure en Russie, au Canada et aux États-Unis. Le chinchilla d'Amérique du Sud, le castor d'Europe, le bison, le gros gibier africain et d'autres font l'objet de rapports circonstanciés sans oublier dans cette énumération « la plus belle » des tâches incombant à la protection mondiale de la nature, qui consiste « à sauver de l'extermination les dernières peuplades primitives et à les conserver aussi intactes que possible ».

Ce qui est important pour notre problématique, c'est que dès sa genèse le projet de parc national en Suisse a été inscrit dans une dimension transnationale. Le botaniste Steivan Brunies en est convaincu lorsqu'en 1914 il signale que par sa situation à la frontière avec l'Italie et l'Autriche-Hongrie, le parc des Grisons préfigure en quelque sorte la collaboration internationale qui va étendre la protection de la Nature sur tout le globe du pôle au pôle³³.

Cependant, en suivant l'analyse de l'historienne allemande Anna-Katharina Wöbse, qui est aujourd'hui la meilleure spécialiste de ces questions, il importe de rappeler que le choix de l'internationalisation n'allait pas de soi compte tenu des contextes que nous avons rappelés en ouverture³⁴. Il est perceptible dans les prises de position de nombreux scientifiques comme le zoologue russe Kozhevnikov qui développe en 1907 une vision holistique de la protection d'espaces où l'intervention humaine est bannie pour des raisons scientifiques³⁵. Les théoriciens de la protection et de la patrimonialisation comme Hugo Conwentz prône à l'inverse des solutions nationales. Son heure de gloire est certainement le 1^{er} Congrès international pour la protection des paysages à Paris en 1909 où il tient la vedette en expliquant le champ d'activité du *Heimatschutz*³⁶. Ce modèle patrimonial prussien est très admiré. Mais ensuite, lors du Congrès de Berne en 1913, Conwentz sera le seul à envisager la protection de la Nature comme un devoir strictement national. Il s'opposera au projet de Sarasin de conférer à une instance supranationale le soin d'édicter des normes et d'en surveiller l'application. Sarasin envisageait non seulement de construire un réseau de grands espaces protégés, de « sanctuaires intangibles » (« *unantastbare Sanktuarien* »), mais voulait confier à une Commission de protection de la nature mondiale (*Weltnaturschutzkommission*) la mission de créer ces réserves « partout sur le globe, du pôle au pôle » afin

³³ Cité par P. Kupper, *op.cit.*, p. 88.

³⁴ Anna-Katharina Wöbse, *Weltnaturschutz : Umweltdiplomatie in Völkerbund und Vereinten Nationen 1920-1950*, Frankfurt : Campus Verlag, 2012.

³⁵ Voir Anna-Katharina Wöbse, « Naturschutz global – oder : Hilfe von außen. Internationale Beziehungen des amtlichen Naturschutzes im 20. Jahrhundert », in Bundesamt für Naturschutz (Hg.), *Natur und Staat : Staatlicher Naturschutz in Deutschland 1906-2006*, Bonn : Bundesamt für Naturschutz, 2006, p. 630.

³⁶ Raoul de Clermont, *op.cit.*

d'« internationaliser » la question³⁷. En revanche, la conception germanique rejoint le point de vue suisse de conservation scientifique très restrictive. Le théoricien allemand partage donc la réticence de Sarasin à suivre le modèle étatsunien et ses objectifs touristiques tout en contestant la prétention nord-américaine de servir de modèle. Plombée par la guerre, cette dimension internationale mettra du temps à s'épanouir. Il n'est pas le lieu d'en faire l'histoire dans le cadre de cette communication.

François Walter
Université de Genève

³⁷ « Die Weltnaturschutzkommission hat die Schaffung solcher totaler Reservationen überall auf dem Erdball, von Pol zu Pol, anzuregen, und wie sie bestrebt sein muss, die Wildschutzgesetze auf der ganzen Erde zu internationalisieren ». C'est ce qu'il explique dans Paul Sarasin, *Ueber die Aufgaben des Weltnaturschutzes : Denkschrift gelesen an der Delegiertenversammlung zur Weltnaturschutzkommission in Bern am 18. November 1913*, Basel, 1914, p. 38-39.